LE TRAITEMENT

EVOLUTION GENERALE

Evolution générale des charges entrantes (volumes et DBO5)

Charge hydraulique

	2020	2021
Charge hydraulique (%)	121%	103%

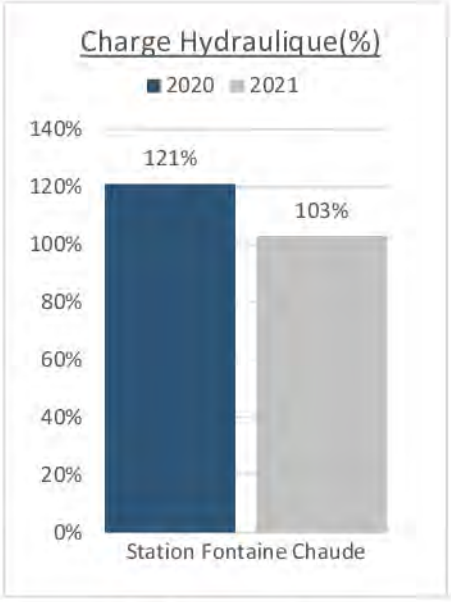

Charge polluante : Volume entrant X concentration DBO5 par rapport capacité nominale

	2020	2021
Charge polluante DBO5 entrante (%)	23%	13%

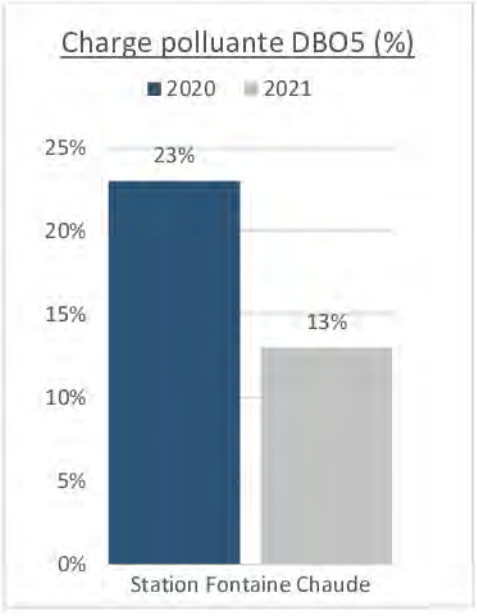

Les consommations électriques

Le tableau ci-après présente les consommations d'énergie sur l'ensemble du contrat au cours de l'exercice (les consommations présentées ci-après sont basées sur la facturation du distributeur d'énergie) :

	2020	2021
Consommation en KWh	126 755	128 311

Les boues et les sous-produits

Les boues sont des résidus produits par une station d'épuration des eaux usées. Il existe plusieurs types de boues d'épuration selon qu'elles proviennent des différents procédés de traitement des eaux usées (exemple : boue primaire, boue physico-chimique, boue biologique, boue mixte,...)

Production de boues (en tMS)

Production de Boues (en tMS)	2020	2021
Vieux Habitant	7,54	8.8
Bouillante	16,66	17.6

7.

LA QUALITE DU TRAITEMENT

La qualité du traitement, notre priorité

Pour mieux comprendre :

Suite à l'arrêté du 21 juillet 2015 concernant les systèmes de collecte et de traitement des eaux usées, nous présentons ci-dessous une évaluation de la conformité par l'exploitant en appliquant les règles de calcul définies dans la réglementation.

L'avis officiel émanant de la Police de l'eau n'est pas indiqué dans le présent rapport car il ne nous a pas été communiqué avant la réalisation de ce document. L'évaluation de la Police de l'eau doit être communiquée à la collectivité, à l'exploitant et à l'Agence de l'eau avant le 1er mai de l'année N+1.

Remarque : Pour les installations dont la capacité est inférieure à 30 kg de DBO5/j, le bilan de fonctionnement et les évaluations de conformité n'interviennent que tous les deux ans.

Ces évolutions réglementaires basées sur la capacité de traitement de l'installation et les conditions de fonctionnement peuvent expliquer des évolutions de conformité.

Nous restons à votre disposition pour vous expliquer ces évolutions.

SYNTHESE DE LA CONFORMITE DES STEP

Nombre de bilans journaliers réalisés

STEP	2020	2021
Station d'Epuration de FONTAINE CHAUDE (B)	12	12
Station d'Epuration du BOUCHU (V.H.)	2	2

Conformité des stations d'épurations

STEP	2020	2021	Evaluation de la conformité par l'exploitant
Station d'Epuration de FONTAINE CHAUDE (B)	83%	83%	C
Station d'Epuration du BOUCHU (V.H.)	100%	50%	NC

Le pourcentage de conformité est calculé en faisant le rapport entre le nombre de bilan(s) journalier(s) conforme(s) sur le nombre de bilan(s) réalisé(s).

Conclusion

Station de Vieux Habitants :

Sur les 2 bilans réalisés en 2021, un est non conforme avec à un rendement en MES de 49.3% alors qu'il doit être supérieur à 50%. On note néanmoins que les paramètres DBO5 et DCO sont très bien épurés avec des rendements supérieurs à 80%.

Station de Bouillante :

Sur les 12 bilans réalisés, 2 sont non-conformes liés à la présence de MES et de DCO. Pour le reste des paramètres, on observe de très bons rendements épuratoires.

La synthèse des bilans est présentée en annexes complémentaires.

8.

LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

Garantir la performance de votre réseau

LES INDICATEURS DU MAIRE (IDM) ISSUS DU DECRET DU N° 2007-675 ET ARRETE DU 02 MAI 2007

Les indicateurs descriptifs du service de l'année 2021

Qualité des rejets

QUALITE DES REJETS			
P254.3 : Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	Charge DBO 5 (kg/j)	P206.3 : Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	Tonnes de matières sèches totales de boues évacuées
79%	17	100%	26.4
Pourcentage de bilans sur 24H réalisés dans le cadre de l'autosurveillance conformes à la réglementation	Données de Consolidation		Données de Consolidation

QUALITE DES REJETS	
D202.0 : Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau des eaux usées	D203.1 : Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration
0	26.4 tMS
Nombre d'autorisations signées par la collectivité et transmises au délégataire.	Quantité de boues évacuées des ouvrages d'épuration.

Performance de réseau

PERFORMANCE DE RESEAU					
P202.2 : Indice de connaissance et de gestion patrimoniale de collecte des eaux usées	Linéaire de réseau de collecte hors branchement situé à l'amont des stations d'épuration (y compris pluvial)	P255.3 : Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	Charge de DBO5 Collecté (estimée) (kg/j)	P201.1 : Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	Nombre de branchement desservis (raccordés/ra cordables)
98	38.071 km	10	237	-	2 576
Indice de 0 à 120 attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau. Il est obtenu en faisant la somme des points	Données de consolidation		Charge de BDO5 Collecté (estimée) Données de consolidation	Nombre de branchements desservis (raccordés / raccordables) Il s'agit du quotient du nombre d'abonnés desservis par le service d'assainissement collectif sur le nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de ce service d'assainissement collectif. Cet indicateur n'est pas calculé par le délégataire, seul le nombre de branchement raccordé est ici indiqué.	Données de consolidatio

PERFORMANCE DE RESEAU		
P253.2 : Taux moyen de renouvellement du réseau de collecte des eaux usées	Longueur cumulée du linéaire de canalisations renouvelé au cours des années N-4 à N (km)	Longueur du réseau de collecte des eaux usées au 31/12 (hors pluvial) (km)
0	0	38.071 km
Rapport du linéaire de réseau de collecte des eaux usées (hors branchement) renouvelé les 5 dernières années sur la longueur totale du réseau de collecte des eaux usées. Cet indicateur n'est pas calculé, seules les données élémentaires seront fournies.	Données de consolidation	Données de consolidation

PERFORMANCE DE RESEAU			
P251.1 : Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	Nombre de demandes d'indemnisations déposées	P252.2 : Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage	Linéaire de réseau de collecte, hors branchements situés à l'amont des stations d'épuration (y compris pluvial)
0	0	2.6	38.071 km
	Données de consolidation	Nombre de points noirs pour 100 km	Données de consolidation

Service à l'usager

SERVICE A L'USAGER		
D201.0 : Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	D204.0 : Prix TTC du service d'assainissement collectif au m³ pour 120 m³ au 01/01/N+1 (€)	D204.0 : Prix TTC du service d'assainissement collectif au m³ pour 120 m³ au 01/01/N (€)
3 954	2.26 €	2.22 €

SERVICE A L'USAGER				
P257.0 : Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente, service de l'assainissement collectif	Montant des impayés au 31/12/2021	Chiffre d'affaire TTC facturé N-1 (hors travaux) (€)	P258.1 : Taux de réclamations du service de l'assainissement pour 1000 abonnés	Nombre d'abonnés raccordés
28%	187 697 €	682 130 €	0‰	2 014
Taux d'impayés au 31/12/ N sur les factures émises au titre de l'année N-1 (N étant l'année du RAD)	Données de consolidation.	Données de consolidation		Données de consolidation

SOLIDARITE		
P207.0 : Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité du service de l'assainissement collectif (€)	Volume facturé (m³)	Montants en Euros des abandons de créances
0	260 700	0
	Données de consolidation	Données de consolidation

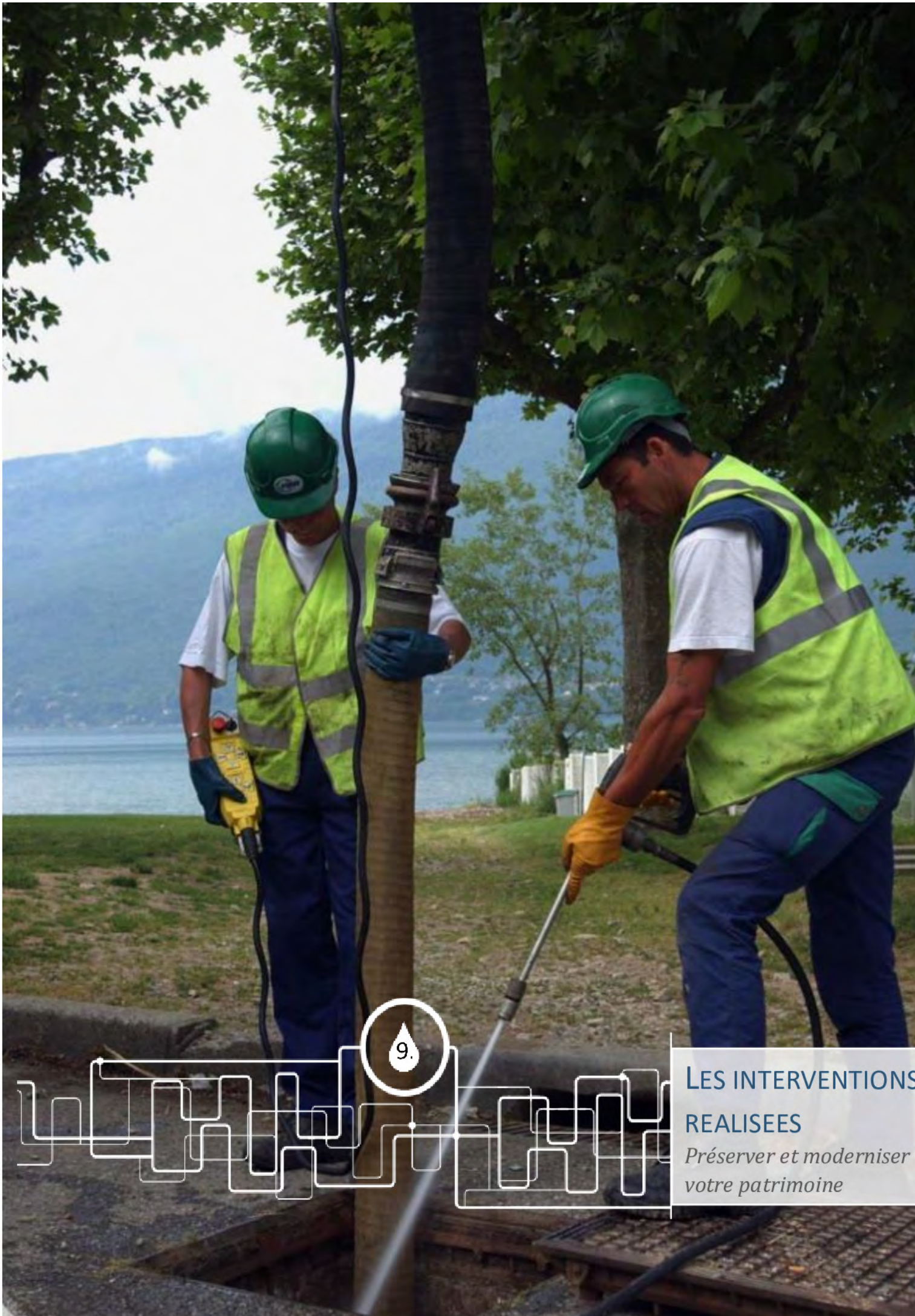

9.

LES INTERVENTIONS REALISEES

Préserver et moderniser votre patrimoine

LES INTERVENTIONS D'EXPLOITATION

Les opérations d'hydrocurage du réseau

Afin d'assurer la continuité de l'écoulement des effluents, d'anticiper et d'éviter les désobstructions d'urgence, SAUR GUADELOUPE assure des campagnes préventives d'hydrocurage des canalisations et ouvrages annexes (avaloirs, postes etc).

Les passages caméra

Il s'agit des opérations d'inspection télévisée des réseaux d'assainissement. Elles se font après curage au moyen d'un robot équipé d'une caméra vidéo. Elles permettent de contrôler l'état du réseau et d'y déceler divers désordres (racines, casse circulaire, ovalisation, branchement pénétrant, problème de joint, contre pentes, etc.). Ces désordres peuvent être à l'origine de problèmes de bouchage, d'eaux parasites etc.

	2021
Linéaire hydrocuré avec le camion (ml)	5 080
Hydrocurage préventif (ml)	4 409
Nombre de débouchage	6
Hydrocurage curatif sur réseau/branchements (ml)	81
Nettoyage postes de relevage (nombre)	12

Les casses sur conduites et sur branchements

	2020	2021
Casses sur conduites (nombre)	0	1
Casses sur branchements (nombre)	-	-

LES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE

Il s'agit des opérations de maintenance permettant de maintenir ou de rétablir un groupe fonctionnel, équipement, matériel, dans un état donné ou de lui restituer des caractéristiques de fonctionnement spécifiées.

	2020	2021
Entretien niveau 2	46	22
Contrôles réglementaires	14	15

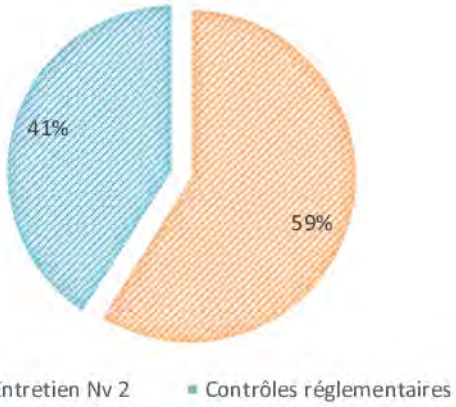

Entretien niveau 1 : désigne les opérations de maintenance préventive et / ou corrective **simples** (réglages, remplacement de consommables, graissages

Entretien niveau 2 : désigne les opérations de maintenance préventive et / ou corrective de **complexité moyenne** (rénovation, réparations importantes réalisées en ateliers spécialisés, remplacement d'équipements ou sous équipements).

Pour mieux comprendre :
Ces interventions peuvent être soit de nature :

- Curative : opération faisant suite à un dysfonctionnement ou à une panne
- Préventives : opération réalisée lors du fonctionnement normal d'un équipement afin d'assurer la continuité de ses caractéristiques de marche et d'éviter l'occurrence d'une panne.

Type	2020	2021
Curatif	54	6
Préventif	38	16

Contrôles réglementaires : ils permettent de vérifier la conformité des installations ci-dessous afin de garantir la sécurité du personnel :

- Installations électriques
- Systèmes de levage
- Ballons anti-béliers

Contrôles métrologiques : ils permettent de vérifier la justesse des appareils de mesures (débitmètres, préleveurs entrée / sortie STEP, échelles de mesure hauteurs ...) afin d'assurer et contrôler la fiabilité des données récoltées.

10.

LES PROPOSITIONS D'AMELIORATION

Améliorer votre patrimoine, une priorité

SUR LE RESEAU

La mise à niveau des tampons

Un grand nombre de regards reste inaccessible du fait de leur disparition sous enrobés lors d'opérations de voirie. Cette situation qui perdure depuis plusieurs années a des répercutions dans notre activité quotidienne. L'accessibilité aux réseaux est un point crucial pour maîtriser la collecte des effluents.

Le tableau qui suit présente en fonction des communes le nombre de regards inaccessibles par rapport à la totalité du patrimoine.

Tableau 1 Nombre de tampon par commune

commune	longueur (ml)	regards accessibles (1)	regards inaccessibles (2)	total regards (3)=(1+2)	accessibilité aux réseaux (1/3)
Bouillante	16549	301	204	505	60%
Vieux-Habitants	13026	275	125	400	69%
Total SISCSV	29575	576	329	905	65%

On peut considérer qu'un bon accès au réseau serait une valeur au-delà des 75%, en tenant compte des regards particuliers comme les regards de chute et les changements de directions.

Il est important que l'exploitant soit consulté lors des opérations de voirie afin d'aider à la préservation du patrimoine de la collectivité.

Les modifications de réseaux

Modification de tracé de la Canalisation DN 200 mm face à l'ancien collège.
Actuellement empruntant une pente escarpée sur une propriété privée et difficile d'accès.
Peut être déplacée en suivant le tracé de la voie publique, permettant ainsi le contournement du libre service Felsina.
Cet établissement ainsi que la boulangerie Baltimore, sont souvent incommodés par le ruissellement des effluents lorsque cette portion de canalisation se bouche.
Actuellement les racines d'un flamboyant géant abattu non détruit, obstrue en partie cette portion du réseau.
Cette alternative permettra de raccorder le libre service Felsina ainsi que la boulangerie qui ne le sont pas actuellement.

Travaux de lutte contre l'intrusion d'eaux parasites conformément au diagnostic Safège réalisé en 2004.

Le tronçon délimité par les regards RN111 et RN 110, sur le poste de Navarraine à Vieux-Habitants doit être refait. Des quantités non mesurées bien apparentes d'eau parasite y pénètrent.

SUR LES POSTES DE RELEVEMENT

Moyens de comptage

Le système d'assainissement vieillit et nécessitera inévitablement une remise à niveau dans les années à venir. La collecte d'informations sur les débits pendant une durée significative (plusieurs années) est le moyen qui le plus efficace pour optimiser le périmètre et les coûts de ces travaux.

Il est nécessaire dès à présent pour anticiper cette étape, d'équiper de moyens de comptage, les postes de relèvement.

Il est important de noter que le coût de ces investissements peut-être très faible au regard des sommes à engager pour la réhabilitation ou la réalisation d'un ouvrage neuf.

Vanne d'isolement des cuves des postes de relevage

Une bonne partie des points sécurité relevés les années antérieures ont été traités (barres antichute sur les postes de relèvement,...). La mise en place de vanne d'isolement des postes de relevage, afin de permettre de travailler en toute sécurité dans les cuves quand cela est nécessaire, notamment lors des opérations de curage des ouvrages reste à réaliser.

Le poste de relèvement de Navarraine

La voirie qui conduit au site ne permet pas l'accès au site des véhicules d'entretien et singulièrement d'un camion hydro cureur. Rappelons que ce site est un des trois postes renvoyant directement les effluents collectés à la station de traitement de Vieux-Habitants, il y transite un volume journalier qui est encore plus important avec l'apport du lotissement Morne à Jules, et donc un risque plus important de connaitre des dysfonctionnements.

Poste de relèvement de Blandin (Géry)

Le prolongement du chemin d'accès existant avec création d'une zone de retournement pour les véhicules d'entretien est nécessaire. Par temps de pluie l'accès y est impossible.

Mise en place de groupes électrogènes

Afin de mieux assurer la continuité de service des sites de collecte, il serait nécessaire d'étudier l'opportunité d'y installer des groupes électrogènes permettant de fournir une alternative lors des défaillances du réseau d'alimentation électrique principal.

Le poste de relèvement d'Anse à Sable

Une proposition chiffrée d'équipement du poste avec des pompes adaptées, une commande optimisée, et un système de curage de la conduite de refoulement a été proposée fin 2016.

Il faudra ensuite créer un regard d'écrêtage pour protéger la STEP de BOUILLANTE de l'afflux des eaux parasites en cas de fortes précipitations.

De même le poste de relevage de CSB devra être redimensionné.

Ces deux dernières opérations peuvent être réalisées dans un second temps.

Cette solution sera la moins chère et la plus simple à mettre en œuvre pour régler le problème de déversement du poste de l'Anse à Sable.

Nous préconisons également d'équiper le trop-plein d'un débitmètre

Poste de relèvement du CSB

Ce poste est le dernier avant la station d'épuration de Bouillante dont la capacité est de 2250Eq/hab. cet ouvrage doit être équipé d'un débitmètre et d'un préleveur sur son trop plein.

Notons cependant que le trop plein se situe sur le réseau.

Le génie civil

Le revêtement intérieur des cuves en béton présente des signes d'usure. Un diagnostic est nécessaire afin de déterminer les travaux à entreprendre pour corriger ces dégradations.

La ventilation des cuves

Cependant, l'installation de ventilation forcée afin d'assurer l'extraction de l'hydrogène sulfuré doit être envisagé. Un pilote pourrait être mis en œuvre pour tester cette mesure avant sa généralisation.

SUR LES STATIONS DE TRAITEMENT

Moyens de comptage

Le système d'assainissement vieillit et nécessitera inévitablement une remise à niveau dans les années à venir. La collecte d'informations sur les débits pendant une durée significative (plusieurs années) est le moyen qui le plus efficace pour optimiser le périmètre et les coûts de ces travaux.

Il est nécessaire dès à présent pour anticiper cette étape, de disposer de moyens de comptage sur les filières eau et boue.

Il est important de noter que le coût de ces investissements peut-être très faible au regard des sommes à engager pour la réhabilitation ou la réalisation d'un ouvrage neuf.

La mise en œuvre de ces équipements fournira des données quantitatives

Aménagement des points de prélèvement

C'est la suite logique à la mise en place de moyen de comptage, qui fournira les données qualitatives.

Nous rappelons que la réglementation impose que les prélèvements soient asservis au débit des effluents entrants et ou sortants.

Les données quantitatives et qualitatives réunies, permettront de mieux apprécier les flux des pollutions transitant par le site de traitement.

11.

LE CARE

Le compte rendu financier sur l'année d'exercice

LE CARE

CGSP

27/05/2022

COMPTE ANNUEL DE RESULTAT DE L'EXPLOITATION
ANNEE 2021

(en application du décret du 14 mars 2005)

GESTION DU SERVICE ASSAINISSEMENT

Région **LES ANTILLES**
Centre **CGSP**
Département **GUADELOUPE**
Collectivité **CASBT EU**

LIBELLE — En milliers d'Euros	Année 2020	Année 2021	Ecart en %
PRODUITS	**672,2**	**648,2**	**-3,6**
Exploitation du service	**469,1**	**422,2**	
Collectivités et autres organismes publics (estimations)	**199,0**	**209,0**	
Travaux attribués à titre exclusif	**4,1**	**17,0**	
CHARGES	**812,9**	**778,9**	**-4,2**
Personnel	**150,4**	**131,8**	
Energie électrique	**31,7**	**2,7**	
Produits de traitement	**0,5**		
Analyses	**8,8**	**5,7**	
Sous-traitance, matières et fournitures	**71,9**	**74,5**	
Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles (1)	**9,4**	**2,6**	
Autres dépenses d'exploitation	**84,7**	**83,6**	
- Télécommunications, poste et télégestion	14,9	9,7	
- Engins et véhicules	12,5	7,5	
- Informatique	11,4	15,0	
- Assurances	3,8	1,6	
- Locaux	28,8	35,3	
- Divers	13,4	14,5	
Frais de contrôle	**8,0**	**8,0**	
Contribution des services centraux et recherche	**68,8**	**58,7**	
Collectivités et autres organismes publics (estimations)	**199,0**	**209,0**	
- Part collectivité	119,0	125,0	
- Autres organismes publics	80,0	84,0	
Charges relatives aux renouvellements	**114,0**	**100,8**	
- Pour garantie de continuité du service	50,5	37,3	
- Programme contractuel	63,5	63,5	
Charges relatives investissements du domaine privé	**22,5**	**1,5**	
Pertes sur créances irrécouvrables & contentieux	**43,3**	**100,2**	
RESULTAT AVANT IMPOT	**-140,7**	**-130,7**	**7,1**
RESULTAT	**-140,7**	**-130,7**	**7,1**

(1) Si Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles :
y compris redevance domaniale: département,région, Etat et redevance d'occupation du domaine public de la collectivité.

Conforme à la circulaire FP2E du 31/01/2008
Réf: 173-073002 -974001 -02 2021120

(2) Si Annuités emprunt collectivité prises en charge :
comprennent: annuités d'emprunt, amortissements droits d'exploitation et charges financières contractuelles.

METHODES ET ELEMENTS DE CALCUL DU CARE

Le Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation (CARE) ci joint est établi en application des dispositions de l'article 2 de la loi du 08/02/1995 qui dispose de l'obligation pour le délégataire de service public de publier un rapport annuel destiné à informer le délégant sur les comptes, la qualité de service et l'exécution du service public délégué.

Sa présentation est conforme aux dispositions de la circulaire n° 740 de la Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau et tient compte des recommandations émises par le Comité "Secteur public" de l'Ordre des experts comptables dans ses deux ouvrages que sont "Le rapport annuel du délégataire de service public" et "L'eau et l'assainissement, déclinaison sectorielle du rapport annuel du délégataire de service public", collection "Maîtrise de la gestion locale".

A cette circulaire s'est ajoutée celle du 31/01/2006, en application du décret 2005-236 du 14/03/2005. Les chiffres de l'année en cours y sont indiqués, et à partir de l'exercice 2006, ceux de l'année précédente y seront rappelés. La variation constatée (en pourcentage) entre l'année en cours et l'année précédente sera alors systématiquement indiquée.

Cette annexe au Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation a pour objet d'expliquer les modalités d'établissement de la partie financière du rapport annuel et de ses composantes avec, en préambule, une présentation des différents niveaux d'organisation de -.

Modalités d'établissement du compte annuel du résultat de l'exploitation et composantes des rubriques

Le CARE regroupe, par nature, l'ensemble des produits et des charges imputables au contrat de délégation de service public permettant de déterminer l'économie du contrat.

1) **Produits** • la rubrique "Produits" comprend :

Exploitation du Service : le montant total, hors TVA, des produits d'exploitation (part fermière) se rapportant à l'exercice.

Collectivités et autres organismes publics : le montant total, hors TVA, des produits collectés pour le compte de la Collectivité ainsi que les diverses taxes et redevances perçues pour le compte des organismes publics.

Travaux attribués à titre exclusif : le montant total, hors TVA, des travaux réalisés dans le cadre du contrat, par application d'un bordereau de prix annexé à ce contrat.

Produits accessoires : les montants hors TVA facturés, conformément aux dispositions du contrat de délégation, aux clients abonnés au service, dans le cadre de prestations ponctuelles.

2) **Charges** • les charges relatives au contrat, reprises dans le CARE, conformément à la circulaire FP2E du 31 janvier 2006 peuvent être classifiées de la manière suivante :

- *des Charges directement affectées au contrat* : il s'agit essentiellement des charges du Secteur, ainsi que celles des services mutualisés du Territoire.

Elles comprennent :

- des charges directes faisant l'objet d'une comptabilisation immédiate sur le contrat,
- des charges réparties dont une quote-part est imputée au contrat en fonction de clés de répartition techniques, différentes selon la nature des charges afin de tenir compte de la clé économiquement la mieux adaptée (gestion technique, gestion clientèle, engins et véhicules...).

La gestion technique (ingénieurs et techniciens d'exploitation, chimistes, logiciels techniques, télégestion, cartographie...) est répartie sur chaque contrat en fonction du Chiffre d'Affaires du contrat par rapport au Chiffre d'Affaires du Territoire.

La gestion clientèle (frais de personnel du service clientèle, plateforme téléphonique, frais de facturation, frais d'affranchissement, frais de relance...) est imputée sur chaque contrat proportionnellement au nombre de clients du contrat.

Les frais « engins et véhicules » sont imputés sur chaque contrat du Territoire proportionnellement au coût de personnel d'exploitation du contrat par rapport au coût total du personnel d'exploitation du Territoire.

- des Charges réparties entre les contrats : ces charges sont réparties au prorata de la Valeur Ajoutée Analytique (VAA) du contrat. Il s'agit notamment :

- des « Frais de Territoire et de secteur » représentant des frais d'encadrement du contrat répartis par nature de charge,
- des "Frais de structure centraux" représentant la contribution du contrat aux services Centraux et à la Recherche et Développement.

- des Charges économiques calculées : il s'agit de charges (investissements réalisés par le délégataire) dont les paiements sont effectués à une périodicité différente de l'exercice. Afin de faire ressortir de façon régulière l'économie du contrat, ces charges sont lissées sur toute la durée de celui-ci.

3) Commentaire des rubriques de charges

1. Personnel :

Cette rubrique correspond au coût du personnel de la société, incluant les salaires et charges sociales et les frais annexes de personnel (frais de déplacement, vêtements de travail et de sécurité, plan d'épargne entreprise...) ainsi qu'au coût du personnel intérimaire intervenant sur le contrat.

L'imputation des frais de personnel d'exploitation est réalisée sur la base de fiches de pointage. Cela intègre également une quote-part d'encadrement, de personnel technique et clientèle.

Cette rubrique comprend également la « Participation légale des salariés aux résultats de l'entreprise ».

2. Énergie électrique :

Cette rubrique comprend la fourniture d'énergie électrique exclusivement dédiée au fonctionnement des installations du service.

3. Achats d'Eau :

Cette rubrique comprend les Achats d'eau en gros auprès de tiers ou auprès d'autres contrats gérés par l'entreprise effectués exclusivement pour la fourniture d'eau potable dans le cadre du contrat.

4. Produits de traitement :

Cette rubrique comprend exclusivement les produits entrant dans le process de production.

5. Analyses :

Cette rubrique comprend les analyses réglementaires ARS et celles réalisées par le Délégataire dans le cadre de son autocontrôle.

6. Sous-traitance, Matières et Fournitures :

Cette rubrique comprend :

Sous-traitance : les prestations de sous-traitance comprennent les interventions d'entreprises extérieures (terrassement, hydrocurage, espaces verts, cartographie ...) ainsi que des prestations réalisées par des services communs de l'entreprise telles que des prestations d'hydrocurage, de lavage de réservoir, de recherche de fuites par corrélation acoustique.

Matières et Fournitures : ce poste comprend :

- les charges relatives au remplacement de compteurs qui ne sont pas la propriété de l'entreprise ;
- la location de courte durée de matériel sans chauffeur ;
- les fournitures nécessaires à l'entretien et à la réparation du réseau ;
- les fournitures nécessaires à l'entretien du matériel électromécanique ;
- le matériel de sécurité ;
- les consommables divers.

7. Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles :

Cette rubrique comprend :

- la contribution économique territoriale (CET) ;
- La contribution sociale de solidarité ;
- la taxe foncière ;
- les redevances d'occupation du domaine public.

8. Autres dépenses d'exploitation :
   - "Télécommunications, poste et télégestion" : ce poste comprend les frais de lignes téléphoniques dont ceux relatifs à la télésurveillance ainsi que les dépenses d'affranchissement (hors facturation).
   - "Engins et véhicules" : les charges relatives aux matériels composant cette section sont les suivantes : location longue durée des véhicules, consommation de carburant, entretien et réparations, assurances.
   - Le total des charges de la section "Engins et véhicules" fait l'objet d'une imputation sur chacun des contrats du Territoire proportionnellement au coût de personnel d'exploitation du contrat par rapport au coût total du personnel d'exploitation du Territoire.
   - "Informatique" : ce poste comprend les frais liés au matériel et logiciels des personnels intervenant sur le contrat. Il comprend également les frais liés aux logiciels métier, nécessaires à la réalisation du contrat ainsi que les frais de facturation :
     - SAPHIR, logiciel de gestion de la relation clientèle ;
     - MIRE et ses différents modules : suivi de la production, suivi de la qualité, suivi de la force motrice ;
     - J@DE, logiciel de gestion et des achats ;
     - eSigis, logiciel de cartographie ;
     - GEREMI, logiciel de télésurveillance.
   - "Assurances" : ce poste comprend :
     - la prime d'assurance responsabilité civile relative au contrat. Cette assurance a pour objet de garantir les tiers des dommages matériels, corporels et incorporels dont la responsabilité incomberait au délégataire ;
     - Les primes dommages ouvrages ;
     - Les autres primes particulières d'assurance s'il y a lieu ;
     - Les franchises appliquées en cas de sinistre.
   - "Locaux" : ce poste comprend les charges relatives à l'utilisation des locaux.
   - "Divers" : autres charges.

9. Frais de contrôle :

Ces frais concernent le contrôle contractuel du service, lorsque sa charge incombe au délégataire.

10. Contribution aux Services Centraux et Recherche :

Une quote-part de frais de structures nationale et régionale, telle que décrite au chapitre 1, est imputée sur chaque contrat.

11. Collectivités et autres organismes publics :

Ce poste comprend :

- la part communale ou intercommunale ;
- les taxes (TVA) ;
- les redevances (Agence de l'eau, voies navigables de France, etc).

12. Charges relatives aux Renouvellements :

« Garantie pour continuité de service » : cette rubrique correspond à la situation (renouvellement dit "fonctionnel") dans laquelle le délégataire est tenu de prendre à sa charge et à ses risques et périls l'ensemble des dépenses d'entretien, de réparation et de renouvellement des ouvrages nécessaires à la continuité du service. Le délégataire se doit de les assumer à ses frais sans que cela puisse donner lieu à un ajustement (en plus ou en moins) de sa rémunération contractuelle. Le montant indiqué dans cette rubrique correspond à la somme des charges réelles de renouvellement non programmé et des charges réelles d'entretien électromécanique.

"Programme contractuel de renouvellement" : cette rubrique correspond aux engagements contractuels du délégataire, sur un programme prédéterminé de travaux. Il s'agit généralement d'un lissage économique sur la durée du contrat.

"Compte (ou Fonds contractuel) de renouvellement" : le délégataire est tenu de prélever régulièrement sur ses produits un certain montant et de le consacrer aux dépenses de renouvellement dans le cadre d'un suivi pluriannuel spécifique. Un décompte contractuel est alors tenu qui borne strictement les obligations des deux parties. Dans la mesure où l'obligation du délégataire au titre d'un exercice donné est strictement égale à la dotation au compte (ou fonds contractuel), c'est le montant de cette dotation qui doit alors figurer sur le CARE.

Pour un même contrat, plusieurs de ces notions peuvent exister.

13. Charges relatives aux Investissements :

Elles comprennent les différents types d'obligations existant dans le contrat :

- Programme contractuel d'investissements ;
- Fonds contractuel d'investissements ;
- Annuité d'emprunts de la collectivité prises en charge par le délégataire ;
- Investissements incorporels.

Les montants engagés par le délégataire au titre des investissements réalisés sur le contrat font l'objet d'un amortissement financier présenté sur le CARE sous forme d'une annuité constante.

Les charges relatives au remboursement d'annuités d'emprunts contractés par la collectivité et que le délégataire s'est engagé contractuellement à rembourser font l'objet d'un calcul actuariel consistant à ramener chaque annuité en investissement début de période et à définir le montant de l'annuité constante sur toute la durée du contrat permettant d'obtenir une Valeur Actuelle Nette (VAN) égale à zéro.

14. Charges relatives aux Investissements du domaine privé :

Le montant de cette rubrique comprend l'amortissement du matériel, des engins et véhicules, du gros outillage, et des compteurs propriété de l'entreprise affectés au contrat ainsi que les frais financiers relatifs au financement de ces immobilisations calculés sur la base de la valeur nette comptable moyenne de celles-ci.

15. Perte sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement :

Ce poste comprend :

- les annulations de créances incluant notamment celles au titre du Fonds de Solidarité Logement (FSL Eau)
- les provisions pour créances douteuses
- les frais d'actes et de contentieux.

4) Résultat avant Impôt

Il s'agit de la différence entre les produits et les charges.

5) Impôt sur les sociétés

Cet impôt ne s'applique que pour les contrats ayant un Résultat avant Impôt bénéficiaire. Le taux d'impôt sur les sociétés appliqué au résultat des contrats est de 33.33%.

6) Résultat

Il s'agit du Résultat restant après éventuel Impôt sur les Sociétés.

ANNEXES

1:

PRESENTATION DE L'ENTREPRISE

SAUR GUADELOUPE, une organisation et une métho